



**ASSEMBLEE GENERALE  
22 JUIN 2009  
MONTMARTIN SUR MER  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mil neuf, le 22 juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la présidence de Monsieur Patrick HELAINE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, P. HELAINE, P. CORBET, V. DUJARDIN, C. LEPLUMEY, D. LECORDIER, G. UNVOY, C. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, M. FAUVEL, D. MARTIN, J.B. RAULT, G. PAISNEL, G. DANIEL, B. LEMIERE, R. MEUNIER, S. NEE, G. LE CALVEZ, J. MONTEIL, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. ENEE, P. DUGUE, S. HUBERT, F. MARTIN, J.P. SALLIOT, D. CARIOU, M. MAZURE, J. GUIGAUD, R. DELAUNEY, B. LEPLEY, H. GUILLE, M. VAILLANT.

Absents excusés : J. DURET, B. BUSNEL (remplacée par C. LEPLUMEY), R. MACE (remplacé par G. ENEE), D. MARIE, X. JACQUET (remplacé par M. FAUVEL), O. BECK (pouvoir à J. MONTEIL), C. DOUBLET (remplacé par J.P. SALLIOT), D. MAIRESSE, M. BOIZARD (remplacé par B. LEPLEY)

Secrétaire de séance : Monsieur Eric de LAFORCADE

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 mai 2009 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les intervenants qui ont répondu favorablement à une invitation de la Communauté de Communes pour présenter leurs demandes d'aide financière.

❖ Intervention de Monsieur Christophe HEURTAUX pour présenter le Groupement de Vulgarisation Agricole et l'action qu'il envisage mener auprès des collèges des cantons de Coutances, Montmartin sur Mer et Saint Malo de la Lande. Le GVA organise depuis plusieurs années les actions suivantes : opération coccinelle (récupération de bâches plastiques), opérations de communication vers le public et notamment le public non agricole (portes ouvertes, randonnées...)

Cette année, le GVA propose un concours photos.

Monsieur RAULT demande pourquoi cette année l'opération coccinelle n'a pas lieu et il n'y a pas eu de communication de faite. Le GVA envisage t'il de reconduire cette action l'an prochain où doit-on voir auprès des déchetteries ?

Monsieur HEURTAUX indique que l'usine qui reprenait gratuitement les bâches demande à être payée.

Monsieur GUILLE indique que la société Adivalor devrait financer cette opération.

Monsieur HEURTAUX précise alors que la société Adivalor a un fonctionnement opaque, l'usine bénéficie des aides mais les chantiers de pressage n'en bénéficient pas.

Monsieur HELAINE souhaite revenir au thème concerné pour cette réunion. Il indique que 5 collèges sont cernés par l'opération « concours photos » (3 pour Coutances, 1 pour Montmartin et 1 pour Saint Malo de la Lande). La restitution de ce concours photos se fera sous forme d'expositions dans les collèges avec une restitution finale aux Unelles. Le coût total du projet s'élève à 18 000 € dont 55 % sont pris en charge dans le cadre du programme Leader mais à la condition que les collectivités territoriales participent au financement. Saint Malo de la Lande a accordé 1 500 €, Coutances est prêt à les accorder. Le Bureau a délibéré favorablement sur ce projet avec une subvention de 1 500 €.

Monsieur DOYERE indique que c'est une opération ponctuelle et originale qui doit être intégrée dans notre budget.

Monsieur HEURTAUX est invité à quitter la salle le temps du vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de verser sous forme de subvention la somme de 1 500 € au GVA du Coutançais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante : - 1 500 € au compte 615-22 et + 1 500 € au compte 6574

Monsieur HEURTAUX remercie les élus communautaires pour cette décision.

❖ Intervention de Messieurs Henry, Blanchet et Courois pour l'association LMH.

Monsieur HELAINE rappelle qu'une subvention de 8 000 € a été votée pour l'Entente de la Sienne. Cette subvention ne peut pas être versée, le Relevé d'Identité Bancaire étant au nom de LMH. De plus, lors du Bureau du 8 juin certaines remarques ont été formulées.

Monsieur HENRY, Président de LMH explique que l'Entente de la Sienne n'est pas une entité entière. Cette entente regroupe LMH et le STQC. Il y a des directives de la fédération française de football qui doivent s'appliquer : les équipes doivent être au complet pour pouvoir jouer et c'est afin de compléter ces équipes que l'entente a été créée. Un regroupement rural de jeunes aurait pu être créé mais c'est une structure plus lourde et il y a un manque de bénévoles. Une entente a la possibilité de gérer plusieurs clubs. Le club LMH assure la gestion administrative des clubs du canton (traçage des terrains, achat de matériel sportif, rémunération de l'éducateur...)

Monsieur GUILLE indique qu'il a été invité à l'Assemblée Générale de STQC et que la question lui a été posée à propos de cette subvention versée à LMH alors que le STQC n'a rien. Par rapport à l'entraîneur, pourquoi est-il mis à disposition des séniors le dimanche ?

Monsieur HENRY précise que l'emploi de cet éducateur est un emploi « tremplin » et qu'il y a obligation de le former pour lui faire passer un diplôme et obligation de lui payer des stages de formation. Dans cette formation, il doit y avoir une part réservée à un stage auprès des séniors.

Monsieur VAILLANT indique qu'il y a de moins en moins de bénévoles mais aussi de moins en moins d'aides. Le prêt du minibus est alors à nouveau évoqué.

Monsieur HENRY ajoute que le nom « Entente de la Sienne » permettait de ne pas oublier une commune et que de toute façon, il n'aurait pas été possible de donner un nom intégrant tous les clubs. Pour en revenir au transport des jeunes, c'est devenu de plus en plus compliqué.

Monsieur HELAINE clos ce débat en indiquant que le problème a déjà été évoqué et a donné lieu à plusieurs reprises à délibération.

Monsieur MONTEIL demande sur combien d'années se déroule un emploi « tremplin » et comment cet emploi est-il aidé ?

Monsieur MEUNIER indique qu'il y a là juste un problème de principe

Monsieur de LAFORCADE demande quels sont les retours concrets pour les enfants de l'ESTQC

Monsieur HENRY indique qu'ils peuvent jouer en équipe complète et bénéficier d'un éducateur.

Monsieur HELAINE ajoute que LMH est un support financier et que l'Entente de la Sienne permet de jouer en équipe complète.

Monsieur GUILLE trouve qu'il y a là une question de fonds. Au début, il y avait une réunion annuelle qui semble t'il n'existe plus. En tant que Communauté de Communes, nous versons une subvention à LMH alors que le STQC paye aussi un éducateur.

Monsieur DUGUE ajoute que l'Entente de la Sienne va aussi chercher des jeunes à Bréhal, Cérences et Granville.

Monsieur HENRY répond par l'affirmative mais certaines équipes ne pourraient pas jouer sans ces jeunes.

Monsieur VAILLANT demande pourquoi l'éducateur continue à encadrer les séniors maintenant qu'il a son diplôme.

Monsieur HENRY admet que cela n'entre plus dans son objectif et indique qu'il reste encore une année en emploi « tremplin »

Monsieur DELAUNEY demande quelle est la difficulté de rendre l'Entente de la Sienne structure légale.

Monsieur HENRY indique que tous les clubs doivent adhérer (STQC, Orval, Montmartin...)

Monsieur MEUNIER propose de laisser cette subvention cette année à LMH et de demander à toutes les associations d'essayer de trouver une formule qui satisfera tout le monde.

Monsieur GUILLE demande à tous les clubs de se réunir et de s'organiser.

Monsieur BLANCHET indique que le club LMH prend à sa charge une partie du salaire de l'éducateur.

Monsieur GUILLE souhaite qu'il y ait une transparence dans l'emploi du temps de l'éducateur.

Monsieur COUROIS indique que sur un budget de 30 000 € il y a 20 000 € de salaires avec charges. Les aides pour l'emploi « tremplin » sont dégressives. En 2007 : 10 000 €. En 2008 : 10 000 €. En 2009 : 7 500 € et en 2010 : 5 000 € ? Les aides de la Communauté de Communes ont été de 7 000 € en 2007, 7 500 € en 2008, 8 000 € en 2009 et seront-elles de 8 500 € en 2010 ?

Le reste à charge pour LMH est de 16 000 € sur 4 ans.

Les frais de gestion soit 10 000 € sont à la charge de LMH.

Pour trouver de la trésorerie, LMH vend des calendriers, a des panneaux publicitaires. Il y a aussi les licences, la subvention de Hauteville, de Montmartin, de Regnéville et de Lingreville. L'éducateur est à 90 % de son temps avec les jeunes.

Monsieur CALIPEL de Contrières s'exprime. Les délégués titulaires de Contrières étant tous présents, Monsieur MARTIN intervient.

Madame NEE indique que LMH s'occupe des jeunes et l'ESTQC peut évoluer en division supérieure grâce à LMH. Monsieur PAISNEL indique qu'il faudrait s'équiper d'un minibus au niveau de l'Entente de la Sienne. Monsieur RAULT souhaite que la commission jeunesse prenne l'initiative de ce dossier. Monsieur LEVIVIER indique que ce n'est pas le rôle de la Communauté de Communes d'intervenir auprès du fonctionnement des associations. Après ces divers échanges, les représentants de LMH quitte la salle et il est procédé au vote. Le Conseil Communautaire, à la majorité (3 abstentions) décide d'attribuer la subvention de 8 000 € au club LMH et demande qu'une solution soit trouvée pour l'année prochaine afin d'éviter de telles discussions.

### **❖ Relais Assistantes Maternelles**

Monsieur LEVIVIER donne lecture de la proposition de Montmartin sur Mer. L'accueil du RAM pourrait se faire dans les locaux de la crèche et Montmartin propose une mise à disposition en contrepartie d'un loyer dont le montant a été fixé par rapport au montant des dépenses engagées soit :

- 3 283 € par an pendant 20 ans
- 4 378 € par an pendant 15 ans
- 6 567 € par an pendant 10 ans

La CAF et Jeunesse et sports sont favorables au rapprochement RAM/Crèche.

Les avantages seraient les suivants :

- accueil dès le mois de septembre
- 2 lieux de RAM sur le canton (Montmartin et Quettreville)

Monsieur RAULT demande quels sont les besoins en locaux.

Monsieur LEVIVIER indique qu'il faut juste une salle, un bureau et des sanitaires.

Monsieur DUGUE évoque le problème de deux loyers : 1 au PEP et 1 à Montmartin

Monsieur MONTEIL indique qu'il sera possible de décaler les loyers de deux années. Le loyer ne serait réclamé qu'une fois que Quettreville serait opérationnel.

Monsieur LEVIVIER indique que les assistantes maternelles sont très demandeuses pour avoir des locaux en bon état.

Monsieur DELAUNEY souhaite qu'une étude soit engagée pour l'aménagement du RAM à Quettreville sur Sienne.

Monsieur HELAINE clos le débat en renvoyant ce dossier à la prochaine Assemblée Générale.

### **❖ Avenant pour le service des eaux**

Monsieur MARTIN indique que lors de la dernière Assemblée Générale, un avenant de 16 555 € HT a été voté mais que le lendemain un avenant de 9 259 € pour le lot voirie arrivait dans les services. Il propose d'annuler l'avenant voté et de délibérer sur un avenant global de 25 814 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération déjà prise et autorise le Président à signer un avenant avec les entreprises concernées pour un montant global de 25 814 € HT.

### **❖ Décision modificative pour le service des eaux**

Hubert PAGNIER indique que pour financer l'avenant ainsi que la fin des travaux du réservoir, il manque 60 000 €. Il propose de prendre 30 000 € sur ce qu'il reste de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux (2315-24) et 30 000 € sur la 4<sup>ème</sup> tranche de canalisations (2315-26) pour les affecter au compte 2315-25 travaux de construction du réservoir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition modificative.

### **❖ Prolongation du contrat de Tony DUROZIER**

Il est demandé à Tony de quitter la salle.

Monsieur HELAINE indique qu'il donne entière satisfaction et que le bureau a décidé de reconduire son contrat pour une durée de 1 an. Il demande l'avis de Monsieur LEROY, Président de l'Office de Tourisme.

Monsieur LEROY précise qu'il est impossible d'avoir un office de tourisme ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre avec un seul agent et que Tony apporte une valeur ajoutée importante.

Monsieur DUGUE ajoute que Tony a bien avancé sur le contrat de territoire et qu'il connaît bien le dossier qui lui a été confié sur l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées. Son travail économise à la Communauté de Communes le recours à des cabinets d'études.

Monsieur le CALVEZ demande pourquoi le contrat est reconduit pour un an seulement et propose 3 ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reconduire le contrat de Tony DUROZIER pour une période de 3 années.

## **❖ Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires**

Evelyne LESAGE donne l'exemple des agents du Centre de Loisirs qui ont du, pendant la période d'inscriptions, rester jusqu'à 22 heures alors qu'il était prévu que la permanence s'arrête à 20 heures et de ce fait ont effectué 2 heures supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas rémunérer les heures supplémentaires effectuées mais de les faire récupérer aux agents sous certaines conditions : 1 heure effectuée donnera droit à 1 heure de récupération à condition que ces heures de récupération soient clairement justifiées soit par des convocations à des réunions en dehors des heures de bureau, soit par des obligations précises et justifiées imposées dans le cadre de l'organisation du travail. Le détail des heures supplémentaires effectuées devra être listé et une heure effectuée devra être récupérée sans être fractionnée. En aucun cas, des heures supplémentaires ne devront être effectuées dans le seul but d'avoir des heures ou des jours à récupérer.

## **❖ Création d'un poste de catégorie C « Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Une demande de suppression du poste d'adjoint administratif de deuxième classe va être adressée au Centre de Gestion de la Manche.

## **❖ Divers**

### 1 – Contrats SPS

Hubert PAGNIER présente la proposition de Monsieur DEGOUET pour la 42<sup>ème</sup> tranche de travaux au service des eaux et pour le marché voirie. Le montant est de 1 191 €HT pour la 42<sup>ème</sup> tranche de travaux et de 1 877 € HT pour le dossier voirie.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 contre) autorise le Président à signer ces deux contrats avec Monsieur DEGOUET.

### 2 – Contrat de Territoire

Monsieur HELAINE indique que les ambitions dépassent l'enveloppe et demande à Tony DUROZIER et Hubert PAGNIER de présenter ce dossier.

Tony DUROZIER donne lecture du tableau récapitulatif des actions.

Hubert PAGNIER donne une comparaison du prix de l'eau assainie pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Le prix TTC de l'eau comprend une part fixe, une part variable, la redevance pollution et la redevance collecte. La moyenne en € TTC aux alentours est légèrement inférieure à 4 €. La Communauté de Communes a une énorme difficulté à répartir l'enveloppe de 60 0 000 € et a peu d'éléments sur les projets : les coûts d'exploitation sont-ils intégrés ? Il y aura une difficulté pour les usagers à payer ce service.

Monsieur RAULT ajoute que l'agence de l'eau travaille avec des plafonds en équivalent habitants assainis et que de ce fait, le coût risque d'être encore plus élevé.

Monsieur DOYERE indique que l'on essaie de faire des choix et qu'il y a des décisions déjà prises par l'agence de l'eau. Certains dossiers n'ont pas encore l'accord de l'agence de l'eau.

Monsieur HELAINE demande comment faire accepter aux habitants un prix de l'eau à 6,46 € le m<sup>3</sup>.

Monsieur DOYERE indique que pour Orval, les devis DDE sont prêts à partir à l'appel d'offres.

Monsieur HELAINE fait remarquer que si le dossier Orval est pris, il n'y a plus d'enveloppe pour les autres projets.

Monsieur GUILLE ajoute que l'enveloppe est déjà dépassée puisqu'il manque 200 000 € pour équilibrer. Attention de ne pas dérapier pour le prix de l'eau. Nous allons faire du collectif qui va coûter plus cher que de l'individuel.

Monsieur RAULT indique qu'en zone agglomérée, l'assainissement individuel est devenu impossible.

Monsieur HELAINE reprend le fait que le dossier Orval/Hyenville prend toute l'enveloppe alors qu'il y aurait peut-être la possibilité pour ces communes de se raccorder sur Quettreville sur Sienne.

Monsieur DOLLEY souhaite étudier cette piste de plus près.

Monsieur DUGUE indique que Créaline va partir ce qui correspond à 600 équivalent habitants.

Monsieur SALLIOT ajoute que sur une capacité de 3 000, ils ne sont qu'à 1 800. La station est dimensionnée très large.

Monsieur DOYERE indique qu'il peut demander l'économie financière à un cabinet d'études mais dans la globalité le coût du projet ne varie pas (distance, pompes importantes...). Depuis 2003 la commune est sur ce dossier et veut le faire aboutir.

Monsieur GUILLE donne l'exemple des communes côtières qui ont créé un syndicat pour voir une usine avec des<sub>4</sub>

normes plus draconiennes. Il y a un meilleur coût d'exploitation en mutualisant la dépense.

Monsieur HELAINE ajoute qu'il ne sera pas neutre de faire augmenter le prix de l'eau, la consommation risque de baisser ce qui aura un impact sur le service des eaux.

Monsieur DOYERE indique que pour le projet d'Orval ce sont 240 foyers branchés avec une station type lagunage.

Monsieur DELAUNEY propose un phasage des travaux et demande si à Orval la station et les réseaux seront réalisés en 3 ans.

Monsieur DOYERE répond par l'affirmative.

Monsieur CARIOU indique qu'à Regnéville, il y a d'abord eu la station et ensuite les réseaux.

Monsieur DOYERE indique que le dossier d'Orval a été étudié pour être au maximum de sa rentabilité.

Monsieur CARIOU ajoute que c'est aussi vital pour le PLU de Regnéville. Des terrains vont se retrouver non constructibles s'il n'y a pas d'assainissement.

Madame BIDAN évoque les problèmes sanitaires dans le bourg de Contrières, l'enquête publique date de 1998. La solidarité serait la bienvenue afin que Contrières bénéficie aussi d'une aide.

Monsieur DELAUNEY propose de reclasser les projets assainissement sur 6 ans.

Monsieur DUGUE trouve dommage de partir avec des projets qui n'ont qu'un estimatif du coût, on ne maîtrise pas le montant des subventions.

Monsieur de LAFORCADE indique que tous les projets sont prêts et que la proposition de Monsieur DELAUNEY pour une répartition sur 6 ans est à prendre en compte.

Monsieur CARIOU demande qu'elles sont les communes qui ne sont pas prêtes.

Aucune.

Monsieur DOYERE veut que l'on trouve des solutions pour satisfaire tout le monde.

Monsieur DELAUNEY propose d'attendre la réunion de vendredi soir avec Mme CHANONI et Monsieur BEAUFILS.

3 – SCOT : Monsieur DELAUNEY donne quelques informations sur l'avancement du SCOT

4 – Pour une Normandie à Grande Vitesse : Monsieur HELAINE donne lecture d'une demande de subvention. Le Conseil Communautaire, à la majorité, (1 abstention) accepte de verser 200 €. La décision modificative votée en début de séance sera abondée de 200 €. Monsieur JACQUET est proposé pour suivre ce dossier.

5 – Lecture d'un courrier du SIAES : les élus participeraient de moins en moins aux réunions, ce n'est pas le cas des délégués de Montmartin qui y assistent régulièrement.

6 – concert de Gospel : la commune de Hauteville prend l'initiative de l'organiser dans son église.

7 – Monsieur HELAINE indique que l'extension de la Maison de Retraite a donné lieu à subvention du Conseil Général : immobilier 229 889 €, mobilier 15 000 €.

8 – contrat de maintenance pour les extincteurs du Pôle culturel : 35,88 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce contrat.

Fin de séance : 23 h